

Image not found or type unknown



Prise en charge par la ville de l'entretien de la route

Par **celclo**, le **15/02/2012** à **13:42**

Bonjour,
J'ai acheté une maison dans un petit lotissement. Le lotisseur a fait faillite. Qui doit entretenir la route ? la ville ? pour information, la ville a donné un nom à notre rue ainsi qu'elle entretient l'éclairage se trouvant dans cette rue ainsi que le ramassage des poubelles.
Elle prétend que ce n'est pas à elle d'entretenir la route.
Au regard de ce qui précède, à savoir : nom de la rue, entretien de l'éclairage ainsi que ramassage des poubelles, la ville n'est-elle pas désormais dans l'obligation d'effectuer l'entretien de la rue, puisqu'elle s'est en son temps "appropriée" de l'entretien du lotissement en excluant la voie publique.
Cordialement.